

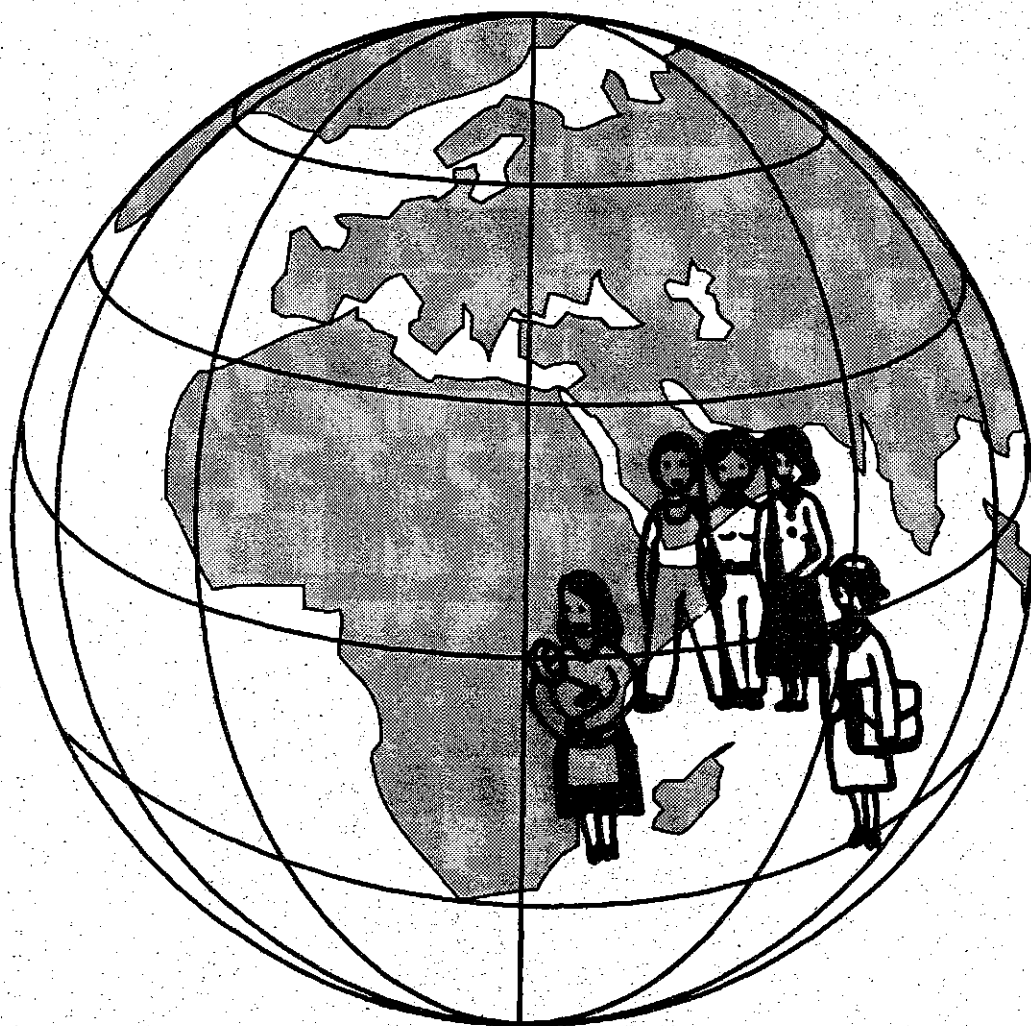
LE BULLETIN

Février 1994

VOLUME 11 NUMÉRO 1



LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME



SOMMAIRE

Chères lectrices	3
Pourquoi le 8 mars?	4
La Journée internationale de la femme 1994.....	7
Faits saillants.....	9
Pourquoi fêter?.....	13
Prix du Gouverneur Général	14
Alphabétisation.....	14
Déménagement.....	15

Cette publication est rendue possible grâce à la contribution du Patrimoine canadien et du ministère du Développement des ressources humaines.

Rédaction, composition, mise en page : Lisette Donovan

Révision : Linda Lequin et Monique Roy

Dépôt légal : Bibliothèque du Canada ISSN 0827 0139

Chères lectrices,

Le 8 mars nous donne l'occasion de s'appuyer, de s'aider, de se célébrer, de s'informer par des petits gestes entre femmes. C'est le moment propice de se féliciter pour ce qui a été acquis en matière de reconnaissance des droits légitimes des femmes. C'est aussi un moment de réflexion sur les gestes posés; moment de réflexion par rapport à nos objectifs d'action commune.

Lisette Donovan

Allons célébrer cette journée par :

- ✓ un souper entre amies;*
- ✓ une soirée de détente ou d'information;*
- ✓ un échange de services entre femmes;*
- ✓ un coup de fil à une femme qu'on apprécie;*
- ✓ un mot d'appréciation à une employée ou à une employeuse qui fait du bon travail,*
- ✓ un mot d'encouragement à une femme capable d'obtenir une promotion ou de se présenter pour un poste élu dans une association;*
- ✓ la permission d'avoir du plaisir, de se gâter un peu .*

Pourquoi le 8 mars?

HISTORIQUE

Sources d'information : Gouvernement du Québec, Conseil du statut de la femme - Publications : 1980, 1982, 1992.

L'origine reconnue de la «Journée internationale des femmes» : c'est une manifestation officielle, appelée «Woman's Day». Organisée par le Comité national des femmes du Parti socialiste américain, cette manifestation en faveur du droit de vote des femmes s'est tenue le dernier dimanche de février 1909.

Le 8 mars 1857, à New York, des travailleuses du textile et du vêtement manifestent contre la journée de travail de 12 heures, les bas salaires et les mauvaises conditions de travail. Lorsque le défilé sort des quartiers pauvres pour se diriger vers les secteurs plus riches de la ville, c'est la répression : violence, arrestations, emprisonnements. Trois ans plus tard, ces travailleuses fondent leur syndicat, malgré tout.

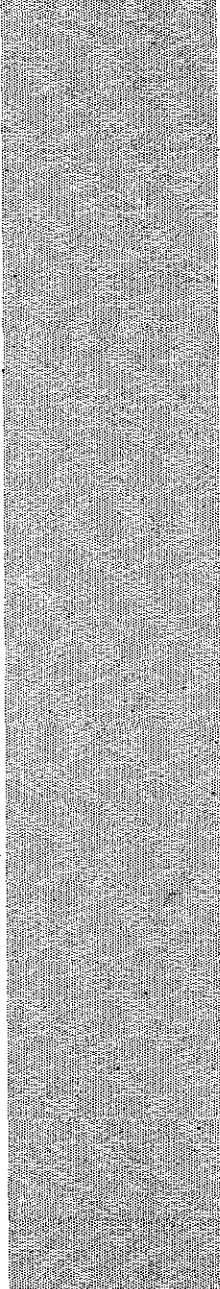
Le 8 mars 1908, à New York, des milliers de femmes de l'industrie de l'aiguille manifestent de nouveau. 51 ans plus tard, elles s'opposent à des conditions à peine changées depuis 1857 : elles gagnent 6 \$ pour 56 heures de travail PAR SEMAINE. Elles condamnent également le travail des enfants.

Deux ans plus tard, à Copenhague, au Congrès de la 2^e Internationale socialiste, le 8 mars est proclamé «JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES» en souvenir de la violente grève des travailleuses du textile de New York.

LA FAMEUSE GRÈVE.... Il y eut bel et bien une grève des chemisières, du 22 novembre 1909 au 15 février 1910. Entre 20 000 et 30 000 chemisières et chemisiers firent la grève à New York. Au total 80 % de ces grévistes étaient des femmes. On qualifia cette grève de «grève du mouvement des femmes» tellement elle semblait plus issue du mouvement des femmes que du mouvement ouvrier.

En 1911, la «JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES» est célébrée pour la première fois, avec éclat, en Allemagne, en Autriche, au Danemark, en Suisse et aux États-Unis.

Le 8 mars 1914, Clara Zetkin, dirigeante du parti socialiste allemand, organise une manifestation à laquelle participent des milliers de femmes pour protester contre la course à la guerre en Allemagne et l'arrestation de Rosa Luxemburg, militante socialiste.



Le 8 mars 1917, les travailleuses du textile de Pétrograd se mettent en grève pour protester contre leurs mauvaises conditions de travail, la famine et les longues queues d'attente pour se procurer du pain.

En 1934, les ouvrières de l'aiguille ferment 125 boutiques à Montréal.
Résultats : 12 arrestations

De 1934 à 1952, les travailleuses revendiquent : il y a des grèves dans le textile et la confection un peu partout au Québec; certaines sont longues et violentes.

Dans les années 50 et 60, la tradition de fêter le 8 mars se perd pour reprendre autour de 1970, lorsque les femmes dans les syndicats commencent à exiger avec de plus en plus de persistance que toute forme de DISCRIMINATION envers les femmes cesse. Le 8 mars est alors devenu l'occasion pour les femmes de se sentir solidaires, de réaffirmer leurs demandes et de les faire connaître.

Le 8 mars 1974 représente la première célébration de la «JOURNÉE INTERNATIONALE DES FEMMES» au Québec. Elle a été initiée conjointement par les trois centrales syndicales CEQ, CSN et FTQ, et les groupes de femmes sous le thème «TRAVAILLEUSES, MÉNAGÈRES, MÊME ENNEMI, MÊME COMBAT». À partir de 1974, ce ne sont plus seulement les ouvrières du textile qui se battent ; les revendications syndicales des femmes s'étendent à d'autres milieux : papiers, nursing, information, etc.

Le 8 mars 1976, 125 000 travailleuses du Front commun, de la fonction publique et parapublique manifestent contre la discrimination, revendiquent des congés de maternité payés et des garderies.

Le 8 mars 1978, quinze groupes de femmes organisent des débats à Montréal et une manifestation est organisée par le Front commun des femmes de la FTQ, CSN et CEQ pour revendiquer des congés de maternité.

Le 8 mars 1979, des célébrations sans précédents ont lieu tant à Montréal que dans de nombreuses régions du Québec. Ces célébrations sont précédées par la tenue, le 3 mars, des **ÉTATS GÉNÉRAUX DES TRAVAILLEUSES SALARIÉES QUÉBÉCOISES**.

Le 8 mars 1980, 10 000 personnes participent à un Midi-minuit d'activités multiples (théâtre, film, vidéo, débat, etc.) organisé par la CSN et la CEQ, au Pavillon Judith-Jasmin de l'Université du Québec à Montréal. Des célébrations ont également lieu dans une quinzaine de régions du Québec sous le thème «**TOUTES ENSEMBLE**».

Le 8 mars 1981, sous le thème «**S'ORGANISER DE PLUS EN PLUS**», 25 000 personnes se joignent aux activités organisées dans une quinzaine de régions du Québec. Le SPGQ et la FQII se sont joints à la CSN et la CEQ afin de préparer ces activités.

En 1982, près de 100 villes québécoises marquent la «**Journée internationale des femmes**». Elle a comme thème «**LES FEMMES N'ONT PAS LES MOYENS DE RECULER!**».

En mars 1991, le RNAÉF souligne la Journée Internationale des femmes en célébrant la première **SEMAINE NATIONALE DE L'ÉDUCATION DES FEMMES FRANCOPHONES**. De nombreuses activités thématiques ont lieu à travers le Canada et à Ottawa. Le bureau national organise une exposition de services éducatifs pour les femmes francophones de la région.

Le 8 mars 1993, la Condition féminine Canada adopte le thème «**DROITS DE LA FEMME / DROITS DE LA PERSONNE**» pour célébrer la Journée internationale de la femme. Ce thème rattache l'événement à la conférence mondiale des Nations Unies sur les droits de la personne qui a lieu à Vienne en Autriche, en juin 1993. Il s'agit de la première conférence du genre en 25 ans.

Le Conseil du Statut de la femme du Gouvernement du Québec célèbre le 8 mars 1993 sous le slogan : «**FÉMINISTES CHERCHENT PARTENAIRES... POUR CHANGER LE MONDE**». Ce slogan vise à rappeler, de façon humoristique, le désir des féministes d'associer à la démarche de changement, toutes les personnes qui souhaitent un monde différent et une société plus égalitaire.

Le 8 mars 1994, pour la première fois, plus de 80 femmes ministres à travers l'Europe sont invitées à Bruxelles pour célébrer la Journée Internationale de la femme.

La journée internationale de la femme 1994

(Source : Condition féminine Canada, 1994)

«L'ÉGALITÉ DES FEMMES - EN ROUTE VERS 1995»

Au cours de la Journée internationale de la femme, le 8 mars 1994, femmes et hommes du monde entier rendront hommage aux contributions des femmes. Ce sera aussi le moment de se demander ce qu'il reste encore à faire pour que les femmes deviennent des partenaires égales et à part entière dans la société. Voilà pourquoi le gouvernement fédéral a choisi comme thème cette année «*L'égalité des femmes - En route vers 1995*».

Conférence mondiale de 1995 pour la femme

En septembre 1995, à Beijing (Chine), les Nations Unies organiseront la quatrième Conférence mondiale pour la femme : LUTTE POUR L'ÉGALITÉ, LE DÉVELOPPEMENT ET LA PAIX. Cette conférence devrait provoquer de nombreuses interventions en faveur de l'égalité des femmes à la fois sur la scène internationale et au Canada. Elle s'appuie sur trois autres conférences mondiales tenues depuis 1975 et sur la Décennie des Nations Unies pour la femme (1976-1985).

Au cours de la période précédant la conférence, comme d'autres membres des Nations Unies, le Canada examinera les progrès qu'il a réalisés vers l'égalité et définira les interventions clés afin d'atteindre, d'ici l'an 2000, le but des Nations Unies : l'égalité.

La lutte se poursuit...

En 1994, les femmes du monde entier sont toujours reléguées au second plan. Les femmes constituent la moitié de la population mondiale, mais elles fournissent les deux tiers des heures de travail. Elles produisent la moitié de la nourriture, mais elles touchent le dixième des salaires. Les femmes possèdent à peine 1 % des biens et occupent un siège sur dix dans toutes les assemblées parlementaires du monde.

Le Canada : un chef de file mondial

Le Canada est depuis longtemps un chef de file mondial dans le mouvement en faveur des droits des femmes. Entre autres, le Canada a joué un rôle clé pour faire reconnaître les droits des femmes comme un aspect «inaliénable, intégral et indivisible des droits universels de la personne» à la Conférence internationale des Nations Unies sur les droits de la personne en 1993. Le Canada a aussi été un des instigateurs de la Déclaration des Nations Unies sur l'élimination de la violence faite aux femmes, adoptée en décembre 1993. Les droits de la femme constituent aussi un volet important des politiques d'aide internationale et de développement du Canada.

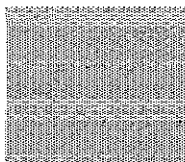
En route vers 1995

L'année 1995 pourra être un point tournant pour les femmes du Canada et du monde entier. Ce sera une occasion de concentrer les efforts sur les aspects clés qu'il faut aborder pour que les femmes deviennent des partenaires à part égale. Parmi les facteurs qui entravent l'égalité des femmes selon les Nations Unies, mentionnons l'inégalité continue des femmes quant à la prise des décisions, l'insuffisance des mécanismes de promotion des femmes, la méconnaissance des droits des femmes, la pauvreté, l'inégalité d'accès à l'éducation et à la santé, la violence faite aux femmes et les répercussions sur les femmes de l'absence de paix dans le monde.

Célébrons...

Cette journée est le moment rêvé de rendre hommage aux réalisations des femmes et de regarder vers l'avenir. Pendant que les femmes du Canada et du monde entier effectuent le décompte vers la quatrième Conférence des Nations Unies pour la femme, elles chercheront ce qu'il est possible de faire pour atteindre l'égalité.

En réalité, la qualité de vie ne s'améliorera pas tant que la moitié de la population sera reléguée au second plan chaque fois qu'on se pose des questions importantes, qu'on rencontre des possibilités de changement ou qu'on prend des décisions. Le monde ne réalisera son plein potentiel que lorsque les femmes auront autant de chance de réaliser entièrement le leur.



Les droits des femmes

Faits saillants

Source : publication du Conseil du Statut de la femme du Gouvernement du Québec, décembre 1992

■ En 1608, les Blancs qui arrivent en Nouvelle-France découvrent une société amérindienne où les femmes jouent un rôle de premier plan. Dans certains groupes, le nom des enfants et les biens se transmettent par la mère. L'Amérindien, en prenant épouse, vient vivre dans la famille de sa femme. Sur le plan politique, chez certains peuples autochtones, les femmes exercent un pouvoir réel.

■ En 1791, l'Acte constitutionnel donne la qualité d'électeur à tous les propriétaires, à partir d'un seuil assez modeste, sans distinction de sexe. Certaines femmes propriétaires ont ainsi le droit de vote et l'exercent.

■ En 1849, le droit de vote est retiré aux femmes. Dès 1834, les Patriotes, Louis-Joseph Papineau en tête, se comportent comme des hommes de leur temps et manifestent le désir de corriger une anomalie historique en retirant le droit de vote aux femmes.

■ En 1858 au Québec, les Soeurs Grises créent les premières garderies appelées «salles d'asile». Ces salles permettent aux mères de se livrer à une activité rémunérée, ou aux familles de surmonter une période difficile.

■ En 1869, dans le but de limiter la transmission du statut d'Indien, le gouvernement du Canada décide de priver de leur statut les Amérindiennes épousant des non-Amérindiens ainsi que leurs descendants. De plus, les Amérindiennes se voient exclues du pouvoir politique à l'intérieur de leurs communautés.

■ En 1888, l'Université McGill décerne les premiers diplômes de baccalauréat à des femmes. Cette université n'admet cependant les femmes qu'à son École normale et à la Faculté des arts. Les autres facultés leur sont fermées. Dans le milieu francophone, l'université refuse carrément d'admettre les femmes. Une seule exception : il leur est possible de venir écouter des conférences.

■ En 1891, une femme sur dix occupe un emploi rémunéré. Le métier le plus courant pour une femme? DOMESTIQUE. L'éventail des professions est restreint : si on n'est pas domestique, on est ouvrière ou institutrice. En ville, près d'un ouvrier sur trois est en fait une ouvrière.

■ En 1893, on assiste à la naissance de la première association féministe au Québec, le «Montreal Local Council of Women» qui regroupe francophones et anglophones.

■ En 1911, la Faculté de droit de l'Université McGill ouvre ses portes aux femmes. La première diplômée, Annie Macdonald-Lagstaff, ne peut pratiquer sa profession, le Barreau refusera les femmes jusqu'en 1941.

■ En 1918, les femmes obtiennent le droit de vote aux élections fédérales.

■ En 1929, les femmes du Canada deviennent des «personnes». En vertu de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, le terme «personne» n'incluait apparemment pas les femmes, ce qui entraînait entre autres conséquences, leur exclusion du Sénat.

■ En 1940, en pleine guerre mondiale, les femmes du Québec obtiennent le droit de vote au niveau provincial. C'est le fruit de quatorze ans d'efforts au cours desquels des féministes se sont rendues chaque année à Québec pour exiger ce droit fondamental.

■ La guerre incite les gouvernements à faire appel aux femmes pour qu'elles viennent travailler en usine. On fait valoir leur capacité

d'exercer tous les métiers. On leur offre des stages de formation en mécanique, en soudure, en électricité. Trois ans plus tard en 1943, le gouvernement encouragera les femmes au foyer à accepter des emplois à temps partiel. À Montréal, six garderies sont créées afin de faciliter le travail des femmes. Mais en 1945, la guerre finie, le gouvernement incite les femmes à retourner au foyer. Les garderies publiques sont fermées.

■ À partir de 1947, les Canadiennes qui épousent des non-Canadiens ne perdent plus leur citoyenneté.

■ En 1954, on abolit un double standard légal : la loi stipulait qu'une femme ne pouvait demander une séparation pour cause d'adultère qu'à la condition que le mari fasse vivre sa concubine dans la résidence familiale. Une telle restriction ne s'appliquait pas au mari, qui pouvait obtenir en tout temps la séparation de sa femme pour cause d'adultère.

■ En 1961, les collèges classiques pour filles sont enfin subventionnés. Ceux des garçons l'étaient depuis 1922.

■ En 1967, le revenu moyen des hommes de plus de 65 ans est 3 044 \$; celui des femmes du même groupe d'âge est de 1 596 \$.

■ En 1971, les femmes obtiennent le droit d'occuper la fonction de jurée à la suite d'une manifestation organisée par le Front de libération des femmes du Québec.

■ En 1973, le Conseil du statut de la femme du Québec et, à Ottawa, le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme sont créés.

■ En 1979, Lise Payette devient la première femme à occuper le poste de ministre à la Condition féminine. L'Office des services de garde à l'enfance est créé.

■ En 1981, la Loi 89 modifiant le Code civil entre en vigueur.

L'égalité entre les conjoints est reconnue. Les femmes gardent dorénavant leur nom et peuvent le transmettre à leurs enfants.

■ En 1987, les femmes autochtones retrouvent, avec l'adoption par le gouvernement canadien de la Loi C-31, les droits perdus en 1869. Désormais, les femmes mariées à des Blancs conservent leur statut d'Indienne et peuvent le léguer à leurs enfants.

■ En 1989, environ 19 000 fonctionnaires, en majorité des femmes, verront leur salaire ajusté en fonction du principe à travail équivalent, salaire égal. Mais pour la majorité des travailleuses, l'équité salariale est loin d'être un principe acquis. Les femmes travaillant à temps plein gagnent moins de 65 % du salaire moyen des hommes. L'écart est le même depuis 1980.

■ En 1991, les femmes constituent 44 % de la main-d'oeuvre, alors qu'elles en formaient 23 % en 1951 et 33 % en 1971. Des projections faites à partir de ces chiffres permettent de croire que les femmes formeront 50 % de la main-d'oeuvre d'ici l'an 2000.

■ En 1992, le gouvernement fédéral abolit l'universalité des allocations familiales.

■ Sans annonce publique, en 1992, le gouvernement du Québec retire l'allocation de maternité aux travailleuses salariées appartenant à la classe moyenne (revenu familial brut de 55 000 \$ et plus). Cette allocation servait à combler le délai de deux semaines de carence subi par les salariées qui recevaient des prestations de maternité du régime d'assurance-chômage.

■ En 1994, on considère encore comme non productive la femme au foyer, et on la tient à l'écart de tous bénéfices sociaux accordés aux autres travailleurs.

Pourquoi fêter?

Le 8 mars, c'est la journée de toutes les femmes et non seulement des travailleuses. Les revendications des femmes travailleuses affectent la vie des autres femmes, celle des enfants, celle des hommes également. Les femmes organisées en syndicats ou dans des groupements de femmes, ont plus de facilités à se sentir solidaires pour revendiquer leurs droits.

Il y a de nombreuses façons, raisons et tactiques pour s'opposer à l'égalité des femmes. Entre autres, on essaie souvent de ridiculiser leurs revendications : «Ah, c'est rien qu'une bande de féministes, y veulent rien comprendre; les vraies femmes, elles, ne se plaignent pas».

Aujourd'hui, on imagine mal un homme politique s'opposer à l'instruction gratuite obligatoire et défendre que les enfants entrent sur le marché du travail à 12 ans, ou un journal soutenir une campagne pour la semaine de 60 heures.

C'était pourtant le cas au début du siècle. De plus, à l'époque, il n'existait aucune loi de sécurité sociale. Ce sont les pressions des syndicats et des travailleuses et travailleurs qui ont finalement fait sortir les premières lois sociales : loi de l'assistance publique en 1921, les pensions de vieillesse en 1936, les mesures temporaires contre le chômage en 1930, l'assistance aux mères nécessiteuses en 1937, la loi du salaire minimum en 1937, la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans en 1948, etc.

Aujourd'hui...

Aujourd'hui, les femmes subissent souvent de la discrimination à plusieurs niveaux, mais c'est plus subtil.

Les femmes s'objectent à toute forme de sexisme et de discrimination et leurs revendications vont dans ce sens.

Soyons fières d'être des féministes, c'est-à-dire d'être préoccupées par l'évolution de la condition des femmes et rassemblons-nous toutes ensemble autour des activités du 8 mars 1994 :

«JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME».

PRIX DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

EN COMMÉMORATION DE L'AFFAIRE «PERSONNE» POUR 1994

Les candidatures sont actuellement acceptées pour le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire «personne» pour 1994. Ce prix annuel reconnaît les contributions importantes et de longue date visant la promotion de l'égalité des femmes au Canada.

Créé en 1979, le Prix a été donné à 81 récipiendaires jusqu'ici. Les candidatures peuvent être présentées par des particuliers, des groupes de femmes, des groupes communautaires et d'affaires, et d'autres groupes.

La date limite de présentation des candidatures est le 15 mai 1994.

Pour plus de renseignements sur les critères de sélection et la procédure de mise en candidature au Prix, communiquez avec :

Le Prix du Gouverneur général en commémoration de l'affaire «personne»

Direction des communications, Condition féminine Canada, pièce 700, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 1C3
téléphone : (613) 995-7835 - ATM : (613) 996-1322

ALPHABÉTISATION

Le Réseau national d'action éducation femmes a le plaisir d'annoncer la nomination de Lucie Langdeau au poste d'agente de projet dans le dossier ALPHABÉTISATION.

En 1992, le RNAÉF produisait un rapport d'enquête et un recueil de textes en alphabétisation. Grâce à ces documents, il est maintenant possible de créer du matériel didactique qui tiendra compte de l'intégration sociale tout en permettant l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Lucie coordonnera ce projet et se fera un plaisir de répondre à toutes demandes d'information.

Nous en profitons pour remercier le Secrétariat national à l'alphabétisation de leur collaboration et de leur appui financier.



CHANGEMENT D'ADRESSE

Veillez prendre note que
le Réseau national d'action éducation femmes
déménagera le 1^{er} mars 1994 au :

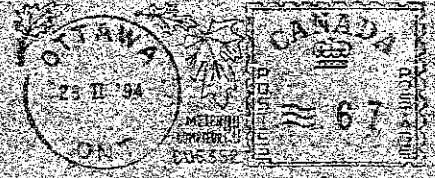
435, boulevard Saint-Laurent
bureau 208
Ottawa (Ontario)
K1K 2Z8

tél. : (613) 741-9978

fax : (613) 741-3805

Pour la première fois, l'Alliance de la Fonction publique du Canada, le Congrès du Travail du Canada et les syndicats qui lui sont affiliés organisent une campagne conjointe pour souligner la Journée internationale de la femme, le 8 mars 1994. Le thème de cette année «TISSERANDES DES DROITS INTERNATIONAUX», a été choisi en reconnaissance des luttes qu'ont menées les femmes partout dans le monde pour obtenir la liberté et l'égalité, et pour souligner leur solidarité et leur créativité. L'Alliance et le Congrès du Travail du Canada distribueront conjointement des affiches ainsi que des notes d'information aux sections locales et aux comités régionaux des femmes qui voudront organiser des activités.

Pour renseignements : (613) 560-4200



ADHÉSION

RENOUVELLEMENT !!

Pour recevoir les BULLETINS et les feuillets INFO. que publie le RNAÉF chaque année, il suffit de remplir ce formulaire d'adhésion et de le faire parvenir au bureau national avec un chèque libellé au nom du RNAÉF.

*Le Réseau national d'action éducation femmes
435, boulevard St-Laurent, bureau 208
Ottawa (Ontario) K1K 2Z8
Téléphone : (613) 741-9978 Télécopieur : (613) 741-3805*

COÛT D'ADHÉSION:

DATE: _____

10 \$ MEMBRE INDIVIDUELLE 60 \$ GROUPE-MEMBRE

RENOUVELLEMENT NOUVELLE MEMBRE

COCHEZ ICI POUR DEVENIR MEMBRE DE LA FONDATION ACCÉD FEMMES

* sans frais supplémentaires

NOM _____

ADRESSE _____

TÉLÉPHONE _____